



*2<sup>ème</sup> Session du comité préparatoire  
à la 4<sup>ème</sup> Conférence internationale sur le financement du développement*

Messieurs les Co-Présidents

Six ans avant l'échéance de l'Agenda 2030 pour le développement durable, nous avons une opportunité importante de procéder aux ajustements nécessaires pour accélérer la réalisation des Objectifs de Développement Durables.

Si le Programme d'Action d'Addis Abeba demeure un outil essentiel pour aligner les flux financiers à ces derniers, emprunter des voies de développement plus durables et plus inclusives nécessite néanmoins de mettre en place de nouvelles formes de coopération internationale dans une architecture financière adaptée au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Aucun pays ne peut à lui seul relever les défis globaux actuels : une meilleure coordination internationale s'impose, pour renforcer à la fois la transparence et le respect des engagements pris, dans tous les domaines.

Dès lors, un cadre mondial de financement renouvelé doit aborder collectivement les priorités transversales, notamment l'éradication de la pauvreté et de la faim, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, ou encore la lutte contre le changement climatique, pour ne citer que quelques exemples. Il doit être aligné aux priorités nationales et être adapté pour répondre aux besoins spécifiques des pays en situation particulière

Le développement de nouveaux indicateurs, tels que l'Indice de Vulnérabilité Multidimensionnel est tout à fait pertinent dans ce cadre. Il convient en effet de dépasser le seul critère du PIB pour éclairer la prise de décisions politiques et financières, et réévaluer la manière dont les ressources sont réparties.

Messieurs les co-présidents

Les mesures visant à renforcer la mobilisation des ressources internes et internationales pour les ODD et l'action climatique doivent être particulièrement ambitieuses dans le cadre de nos travaux.

Les progrès réalisés en ce sens dans le cadre du développement d'économies vertes et d'économies bleues doivent être particulièrement encouragés. Convaincues du rôle crucial que jouent les océans pour l'avenir de la planète, en particulier pour réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, les Autorités monégasques soutiennent de telles initiatives. Ainsi, la Principauté de Monaco accueillera, en marge de la 3<sup>ème</sup> Conférence des Nations unies l'Océan, le Forum sur l'économie bleue et la finance bleue les 7 et 8 juin 2025, axé sur la mobilisation des ressources publiques et privées pour l'océan.

Cependant, la mobilisation de ressources n'est pas tout. Il convient également de créer un climat de confiance. A ce titre, il est essentiel de mener les réformes nécessaires pour garantir les conditions fondamentales aux investissements et au développement économique, par le biais d'institutions efficaces et inclusives, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Cela implique de créer un climat d'investissement intérieur favorable, notamment des exigences réglementaires transparentes et l'absence de corruption. La bonne gouvernance est une condition préalable à la réduction de la pauvreté et à une croissance durable.

La mobilisation des financements publics et privés pour un développement durable exige un dialogue et une collaboration inclusifs, y compris avec le secteur privé et la société civile. La transparence, la responsabilité et l'efficacité exigent des institutions solides, la confiance et un engagement significatif entre les acteurs.

L'Aide Publique au Développement doit viser à promouvoir des approches catalytiques pour mobiliser le secteur privé, par exemple le financement mixte, les obligations vertes/durables et des incitations renforcées pour que le secteur privé opère dans les économies en développement.

Messieurs les Co-Présidents,

Un cadre renouvelé pour le financement du développement passe par la promotion de l'entrepreneuriat féminin, y compris l'accès au marché, le microcrédit, l'éducation et l'esprit d'entreprise au sein de la communauté d'affaires locale, ainsi que l'égalité des droits des femmes en matière de propriété, d'héritage et de tenure.

Enfin, la technologie numérique offre une occasion unique d'accélérer la réalisation des ODD. Pourtant, l'absence d'infrastructures numériques essentielles constitue un obstacle majeur pour de nombreux pays en développement, en particulier les PMA et les PEID, aggravant la fracture numérique et hommes-femmes.

Les technologies numériques ont un potentiel immense pour transformer les sociétés et accélérer leur développement durable. Par le biais du Pacte numérique mondial, les États membres de l'ONU se sont engagés à combler toutes les disparités numériques et à accélérer les progrès en matière d'objectifs de développement durable.

La Conférence sur le financement du développement de 2025 est une occasion importante de donner suite aux engagements du Pacte numérique mondial liés à la numérisation pour le développement.